

Auriol, le 17 mai 2011

MAIRIE D'AURIOL
13390

Tél.: 04-42-04-70-06
Télécopie : 04-42-04-70-75
Secrétariat du Directeur
Général des Services

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2011 A 18H 30**

Tous les membres étaient présents sauf :

Monsieur DUBOS Laurent et Madame MATHOULIN Brigitte qui étaient absents.
Messieurs MIECHAMP Robert et SICARD Frédéric sont arrivés à 19 H 00 (au rapport n° 1).
Madame CARICONDO Marie-Joëlle qui a donné procuration à Monsieur ROCCHIA Raymond.
Madame DIE Claudine qui a donné procuration à Madame MOTZO Marie-Antoinette.
Madame GRIMAUD Michelle qui a donné procuration à Madame GARCIA Danièle.
Monsieur ASCENZI Guy qui a donné procuration à Madame MEAN Hélène.
Madame CANTARINI Sandrine qui a donné procuration à Madame MIQUELLY Véronique.

0 - 0 - 0 -

Ouverture de la séance à 18 heures 40 minutes

Après avoir fait l'appel nominal des conseillers municipaux, Monsieur REVEST Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire demande à ce que l'on observe une minute de silence en mémoire des victimes du tremblement de terre du Japon.

Madame Danièle GARCIA soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le procès-verbal de la séance du 17 février 2011.

Monsieur GOLEA Alain remercie Madame le Maire pour cet hommage aux victimes et souhaite que l'on opère en France «des choix» politiques judicieux pour éviter ces catastrophes.

Il demande par ailleurs que les interventions de son groupe soient intégrées au procès-verbal et pas annexées et fait remarquer que les procès-verbaux des derniers conseils ne sont pas en ligne, même si la vidéo complète de la séance y figure.

Madame le Maire répond favorablement à cette dernière remarque.

Ce procès-verbal est adopté par 26 voix pour (24 majorité, 2 «Auriol à Gauche, Auriol pour Tous») et 3 abstentions « Auriol Ensemble ».

* * *

1°) Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur BARBAROUX Guy expose les grandes lignes du Compte Administratif 2010 concernant les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement et fait remarquer que, sur l'exercice, l'excédent net global ressort à 636 104,64 € pour la section de Fonctionnement et 129 656,43 € en section d'Investissement.

En ce qui concerne l'emprunt sur l'exercice, il a été maîtrisé et fait ressortir une légère augmentation de l'annuité de 15 000 € d'une année sur l'autre.

Les frais de personnel, quant à eux, ont progressé de 2,3 %.

Les frais généraux ont baissé de l'ordre de 10 %.

Notre capacité d'autofinancement a doublé passant de 258 756 € à 690 550 €.

Monsieur GOLEA Alain aurait souhaité des explications plus simples. Pour lui, il s'agit d'une présentation comptable. Il donne lecture d'une déclaration qui est présentée ci-dessous.

«L'année 2011 sera le point de départ d'une période certainement très longue eu égard à l'état des finances de la ville d'Auriol de part ses orientations budgétaires et naturellement à la nécessité de prendre en compte les toutes récentes conclusions de la CRC.

En effet il faut maintenant obligatoirement tenir compte de l'endettement disproportionné, d'une capacité d'autofinancement très réduite et par voie de conséquence des marges de manœuvre quasi inexistantes. L'analyse des documents budgétaires et comptables ne peut se faire tout naturellement sans prendre en compte les prescriptions de la CRC. Personne et en tout cas pas notre groupe ne peut mettre en cause la compétence et la pertinence du diagnostic établi par cette instance.

En ce qui concerne le CA 2010, deux ratios sont en légère amélioration.

-Celui relatif aux dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population résulte de diverses restrictions certaines nécessaires et d'autres que nous ne partageons pas, en particulier la baisse de la subvention au CCAS.

-celui des dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement résulte en réalité d'une rentrée de recettes inattendues notamment celles provenant des impôts et des taxes.

-Pour ce qui est du ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, avec 65% il est largement supérieur à la moyenne nationale de 55,5%. La CRC pointe, à juste titre, cette situation et recommande de le maîtriser.

Pour notre part nous pensons que pour y parvenir, il est nécessaire que la part des travaux en régie effectuée par le personnel municipal augmente ce qui aura pour effet d'abonder plus largement la section d'investissement et d'offrir le maintien, voire l'élargissement, des compétences de nos agents communaux.

Enfin un dernier commentaire concernant le ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci est également pointé par la CRC comme étant un endettement très élevé, totalement disproportionné par rapport à la moyenne nationale.

On constate, d'ailleurs, à ce jour que vous ne nous avez toujours pas fournis le moyen de comparaison de ce ratio par rapport à la moyenne nationale et qu'il en est de même en ce qui concerne l'encours de la dette par rapport à la population.

Et puisque nous n'avons pas ces chiffres concernant 2010, nous nous permettons de faire référence à celui de 2009 pour l'encours de la dette/population (1551 € contre 558 € pour la moyenne nationale de la strate). Soit le triple de la moyenne tout simplement !

Pour la section d'investissement, les restes à réaliser (1/3 du budget) sont trop importants par rapport à des prévisions justes. Ces restes à réaliser autant en dépenses qu'en recettes sont préoccupants car ils obèrent la visibilité de l'exercice et permettent nombre de contorsions financières.

Quoi qu'il en soit en l'état actuel des finances de la commune, qui est la conséquence pour une bonne partie des choix de vos orientations budgétaires, Auriol va rencontrer de très fortes difficultés pour résorber le niveau d'endettement. Pour abonder dans ce sens il faudrait que l'excédent lié aux recettes imprévues (les 367 000 € d'impôts et taxes) soient affectées à un virement plus conséquent à la section d'investissement.

Le virement de 70 000 €, auxquels s'ajoute l'emprunt de 600 000 €, ne couvre pas le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 728 000 € !

Si le CA intègre une légère amélioration de la dette (-3%) elle sera de courte durée car le budget 2011 entérine une nouvelle hausse de l'encours de la dette. Nous ne pouvons ignorer et nous en sommes particulièrement inquiets par le constat fait par la CRC qu'à ce rythme, la durée de désendettement sera très longue (53 ans), alors que la durée acceptable ne doit pas dépasser une quinzaine d'année.

Pour cette raison essentielle et aussi sur les autres citées plus haut, nous ne pouvons que nous prononcer contre le vote de ce CA 2010».

Madame MIQUELLE Véronique indique qu'elle interviendra au moment du vote du budget.

Monsieur BARBAROUX Guy fait remarquer que la capacité d'autofinancement a largement augmenté et que la durée de désendettement a baissé dans des proportions importantes (25 ans au lieu de 50 ans). Les tendances sont à l'amélioration même s'il faut rester prudent. Il indique que les investissements ont été importants en volume et profiteront aux générations à venir. Ce sont des investissements indispensables.

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur le Premier Adjoint et se retire pour le vote,
Vu le Compte Administratif de l'Exercice 2010 dressé par Madame GARCIA Danièle, Maire d'Auriol,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour (majorité), 5 voix contre « Auriol Ensemble et Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »,

a) Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées :	12 853 650.21 €
- Recettes réalisées :	13 154 288.89 €
- Excédent antérieur reporté :	335 465.96 €
- Excédent net de fonctionnement :	636 104.64 €

Section d'Investissement :

- Dépenses réalisées :	3 660 410.35 €
- Recettes réalisées :	3 740 583.32 €
- Solde d'exécution positif report :	49 483.46 €
- Excédent net d'investissement :	129 656.43 €

b) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

c) Vise les annexes au présent compte prévues par le Décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des Articles 13 et 15 de la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

d) Vote le présent Compte Administratif 2010.

2°) Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion du Trésorier – Exercice 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.
La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame MIQUELLE Véronique : «C'est le travail du trésorier ; nous l'approuvons».

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Roquevaire, Comptable de la commune d'Auriol,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 - Budget Principal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,
Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne ses différentes sections,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Déclare :

Que le Compte de Gestion - Budget Principal -, dressé pour l'exercice 2010 par le Comptable de Roquevaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

3°) Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.
La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame MIQUELLE Véronique précise que son groupe s'abstiendra.

Monsieur BARBAROUX Guy propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 001 : excédent	Résultat cumulé du 001 : excédent	R.A.R. dépenses	R.A.R. recettes	Résultat des R.A.R : excédent	Résultat de clôture : excédent
3 660 410.35	3 740 583.32	80 172.97	49 483.46	129 656.43	2 022 979.00	2 158 308.00	135 329.00	264 985.43

Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture excédent
12 853 650.21	13 154 288.89	300 638.68	335 465.96	636 104.64

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (majorité), 5 abstentions « Auriol Ensemble et Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 ainsi que suit :

Section de Fonctionnement recette compte 002 : 636 104,64 €.

4°) Vote des taux d'imposition pour l'année 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame le Maire précise que, depuis 2001, la taxe d'habitation n'a pas augmenté.

Monsieur GOLEA Alain précise qu'il votera «*Pour*» simplement pour éviter l'augmentation des taxes pour l'année.

Monsieur BARBAROUX Guy indique que nos bases d'imposition sont faibles au regard des bases de la strate démographique.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour (26 : majorité, 2 « Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »), 3 voix contre « Auriol Ensemble »,

Décide de retenir les taux portés sur l'état 1259 TH/TF intitulé « état de notification des taux d'imposition », à savoir :

Taxe d'habitation : 20,95 %

Taxe foncière (bâti) : 28,85 %

Taxe foncière (non bâti) : 84,60 %

5°) Budget Principal – Budget Primitif 2011 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur BARBAROUX Guy évoque les différents chapitres du futur budget au regard des résultats obtenus au Compte Administratif 2010.

Le budget de Fonctionnement s'élève à 11 989 720,23 € et à 5 267 974,00 € en Investissement.

Madame MIQUELLE Véronique donne lecture d'une déclaration reproduite ci-dessous :

«Après les remarques sévères qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion financière de la commune d'Auriol, on pouvait espérer au minimum une attitude et une présentation du budget beaucoup plus mesurées et surtout la fin de votre habituel exercice d'autosatisfaction.

Je ne peux que constater avec regret que ce n'est pas le cas. Remarquez, nous avons déjà été avertis par la déclaration hallucinante, hallucinante, de Mme Garcia, à l'issue du débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes. En dehors de toute réalité, Mme Garcia nous a servi une purge d'autosatisfaction toujours de plus en plus épaisse et amère. Il faut qu'on vous le dise, tout cela est insupportable. Il y a un fait qui est complètement révélateur de votre attitude et surtout de votre état d'esprit : vous dites que vous mettez en ligne sur le site internet de la mairie le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mais qu'avez-vous fait en réalité ? Vous avez mis en ligne d'abord 30 pages écrites par vous, qui sont vos justifications par rapport au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et loin, loin, loin à la fin, quand il devient de moins en moins probable que le citoyen ait la curiosité d'aller jusque là, enfin, on arrive au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. On le planque.

On le cache. On l'ensevelit sous un torrent de pages et de pages, de telle sorte que vous soyez bien certaine qu'un minimum de personnes auront accès au seul document qui compte et qui est définitif. C'est bien à l'image de vos méthodes. Plutôt que de dire sereinement et tranquillement au conseil municipal que nous sommes dans une situation difficile, plutôt que de proposer au conseil municipal de tous se rassembler pour redresser la barre, vous préférez l'autosatisfaction et nier la réalité.

La réalité, c'est que vous faites exactement l'inverse de ce que vous aviez promis, et de ce à quoi vous vous étiez engagée. On ne le répètera jamais assez, en 2001, vous vous engagiez solennellement, je vous cite « nous instaurerons une gestion rigoureuse des dépenses communales afin de dégager un excédent de fonctionnement suffisant pour couvrir l'annuité de la dette et autofinancer une partie des investissements futurs ».

*La Chambre Régionale des Comptes a bien mis en valeur à quel point vos promesses aux Auriolais avaient été trahies : explosion de la dette, surendettement, comptes dans le rouge, emprunts risqués, explosion des frais de fonctionnement, et le train de vie de la commune. Ah, pour vous fabriquer un petit confort municipal douillet, ça vous avez su le faire. L'explosion du train de vie a d'ailleurs été plus que soulignée par la Chambre Régionale des Comptes. Et aujourd'hui, à l'occasion de ce budget 2011, qui intervient juste après le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, plutôt que d'arriver en conseil municipal en proposant une stratégie pour redresser la barre, vous nous faites le même numéro d'autosatisfaction et j'attends d'ailleurs avec impatience la déclaration de Mme Danièle Garcia qui ne manquera pas comme d'habitude d'être très contente d'elle-même. Il est bien loin, il est bien loin, le temps où vous écriviez que les taux d'imposition à Auriol étaient largement supérieurs aux moyennes nationales et qu'il vous paraissait difficile d'augmenter plus la pression fiscale. Car il est vrai que vous avez engagé à Auriol une véritable politique de **matraquage fiscal**. Il n'y a pas d'autres termes, il s'agit bel et bien d'une politique systématique de matraquage fiscal. À Auriol, en 2010, le niveau de la taxe d'habitation est supérieur de plus de 31% à la moyenne nationale. À Auriol, le niveau du foncier bâti en 2010 est supérieur de plus de 25 % à la moyenne nationale. Le foncier non bâti se retrouve taxé à plus de 37 % au-dessus de la moyenne nationale. Cela représente en 2010 une pression fiscale qui est quasiment supérieure de 30 % à celle des communes de même taille qu'Auriol. Je vais donner quelques chiffres pour exemple : en 2001, les contributions directes représentaient la somme de 3,26 millions d'euros. (3 263 354 euros). En 2011 elles représentent la somme de 5,6 millions d'euros. (5 588 098 euros.) Cela représente une augmentation de plus 71%. Il faut avoir bien conscience que la ponction fiscale, depuis que Danièle Garcia est maire d'Auriol, a augmenté de plus de 71%, alors que la population n'a augmenté que de 23 %.*

Alors comment peut on écrire en gros titre sur le bulletin municipal du mois de mars « nous avons fait le choix de ne pas recourir à la fiscalité » ?

Comment peut on écrire « nous avons fait le choix de ne pas recourir à la fiscalité pour éviter d'alourdir les charges qui pèsent sur nos administrés et de faire participer l'ensemble des générations à l'effort d'investissement. »

Vous vous moquez de nous. Vous vous moquez des Auriolais. Rien que pour 2009, nous avons subi une augmentation d'impôts de plus de 22% !

*Comme vous vous êtes moqués de nous déjà, en 2009, quand pour justifier l'augmentation des impôts, vous vous êtes défaussée sur la crise. La Chambre Régionale des Comptes le précise bien : « **La commune a été peu touchée par la crise financière. La période paraît beaucoup plus marquée par la logique propre de la commune et notamment son cycle d'investissement et les contraintes budgétaires induites, que par la crise.** »*

Ou encore sur les dotations de l'Etat qui étaient soi disant en baisse, alors qu'elles n'ont jamais cessé d'augmenter depuis 2001.

Et puisqu'on parle de dotations, j'aimerais vous poser une question Mme Garcia, vous qui êtes deuxième vice présidente de la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile. J'aimerais savoir quel était le montant de la dotation versée par l'agglomération à la commune d'Auriol en 2002 ? Elle était de 653 mille euros (= 653 963 euros). Et en 2011 ? En 2011, les dotations de l'agglomération sont de 614 mille euros (= 614 936 euros). Ce qui très concrètement nous amène à constater que les dotations de la communauté d'agglomération en faveur d'Auriol, ont diminué depuis 2002 de 6 %.

J'ai donc une proposition à vous faire, Mme Garcia, vous qui prétendez faire les choses pour Auriol, usez de votre poids et de votre responsabilité de vice présidente de la communauté d'agglomération pour obtenir des contributions financières beaucoup plus importantes pour notre commune. Dans le cas contraire, on comprendrait mal votre soumission absolue et permanente aux volontés des élus d'Aubagne, si ce n'est même pas pour obtenir un retour pour le budget d'Auriol. A quoi ça sert de vous servir de la cérémonie des vœux à la population d'Auriol pour apporter votre soutien à Monsieur Belviso, mis en examen pour complicité de détournement de fonds publics et pour complicité de détournement de bien public, si ce n'est même pas pour qu'Auriol puisse percevoir le prix de vos engagements politiques ? Comme vous n'en êtes pas à une contradiction près, c'est même l'inverse qui se produit : avec l'augmentation du versement transport, c'est la contribution de la commune d'Auriol au profit de la communauté d'agglomération, qui augmente. En clair, pour financer les transports et les bus gratuits, sans compter le coût de toute la publicité qui en a été faite autour, c'est la commune d'Auriol qui paye cette année la somme de 73 000 euros, ce qui représente une augmentation de plus de 114 %, pour financer la gratuité des transports.

A quoi ça sert, Mme Garcia, que vous soyez vice présidente du conseil général, vice présidente du centre départemental de gestion, vice présidente de la communauté d'agglomération, et maire d'Auriol, à quoi ça sert d'avoir dans vos mains autant de pouvoir politique et de levier de commande dans vos mains, pour ne même pas arriver à obtenir que la communauté d'agglomération traite Auriol correctement ?

*Peut être que si Auriol, qui est, rappelons le, la deuxième commune de la communauté d'agglomération, n'était pas spoliée, avec votre complicité, au bénéfice d'Aubagne, vous n'auriez pas été obligée de nous surendetter. Parce que contrairement à ce que vous osez écrire dans le journal municipal du mois de mars, la commune d'Auriol est surendettée. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit noir sur blanc dans le rapport de la chambre régionale des comptes. Je cite : **« l'endettement de la commune d'Auriol apparaît préoccupant, cet endettement élevé se double d'une contrainte sévère pesant sur la section de fonctionnement, marquée par un fort taux de rigidité des dépenses et une épargne insuffisante ».** **« Le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour se désendetter est de 53 années en 2009. La capacité de désendettement est très élevée, plus du triple de la valeur considérée comme étant souhaitable de ne pas dépasser ».** Vous avez tellement endetté la commune que nous ne pouvons pratiquement plus investir pour quoi que ce soit dans les années à venir. Je cite la Chambre régionale des comptes : **« il est à craindre qu'un recours à l'emprunt, même limité, n'entrave un désendettement suffisamment rapide de la commune et ne maintienne celle-ci dans une situation de fragilité budgétaire. »***

Alors, après avoir lu les conclusions de ce rapport, il faut avoir un sacré culot pour oser écrire dans le bulletin municipal que « l'endettement de la commune est maîtrisé » !!

Il est donc pour nous hors de question de cautionner en quoi que ce soit votre gestion. Le groupe Auriol Ensemble votera donc contre votre budget.

Mme Garcia, je voudrais conclure mon intervention dans ce débat budgétaire par une question qui touche beaucoup plus à l'éthique et à la morale. Comme je l'ai dit tout à l'heure il était particulièrement malvenu d'utiliser la cérémonie des voeux financée par le contribuable Auriolais, pour apporter votre soutien et celui de toute la majorité municipale à Monsieur Belviso mis en examen pour détournement de fonds publics. Après nous avoir baratiné pendant des années à nous dire que vous étiez soi disant apolitique, alors que vous siégez au groupe socialiste au conseil général, nous aimerions connaître votre degré d'implication dans ce que tout le monde appelle désormais le système Guérini. Nous aimerions savoir si vous allez enfin vous désolidariser de Jean Noël Guérini au conseil général, ou si vous allez continuer à soutenir ce système ?

Pour moi ce n'est pas une question de millions d'euros, c'est une question d'éthique et de morale, qui à travers l'attitude du premier magistrat de la commune, concerne très directement Auriol».

Monsieur GOLEA Alain donne lecture d'une déclaration reproduite ci-dessous.

«Nous venons de débattre et de nous prononcer sur le CA 2010. Ce que nous prévoyions depuis longtemps est maintenant confirmé par la Chambre régionale des Comptes. Les marges de manœuvre financières de la commune sont réduites voire inexistantes tant le poids de la dette est lourd.

Si le CA laissait apparaître quelques améliorations, les prévisions que vous soumettez au vote de cette assemblée sont à nouveau déficitaires. En effet l'équilibre n'est réalisé qu'avec l'excédent reporté ; si tel n'était le cas nous aurions un budget en déséquilibre.

Cet équilibre artificiel nous fait nous interroger sur votre prise en compte des remarques, que dis-je des recommandations de la CRC. C'est d'autant plus vrai à la lecture du dernier bulletin municipal ou vous réussissez à banaliser le rapport de la CRC lequel pointe le surendettement. Celui-ci vous amènera en plus à alourdir la pression fiscale comme ce fut le cas en 2009.

Le ratio dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement est éloquent : 7% nous sépare de l'équilibre (640 000 €).

Quant à l'encours de la dette : 155% par rapport à une moyenne de la strate dont vous avez eu la délicatesse de ne pas mentionner. Il représente quand même le double de ce qui est admissible.

Les dépenses de personnel (+9% supérieure à la moyenne de la strate) : environ 1 million d'euros justifie à elles seules une recherche de l'optimisation comme nous l'avons signalé pour le CA.

Au vu des documents fournis, nous remarquons que les charges à caractère générale sont globalement stables, légèrement en baisse mais nous ne partageons pas certaines baisses notamment pour l'alimentation d'autant plus si nous sommes pour l'introduction du bio dans les menus des restaurants scolaires et du fait que ces derniers sont un des piliers du service public local.

La voirie communale au vu du type d'habitat est largement utilisée par la population et mérite d'y affecter les moyens nécessaires.

Par contre, on constate encore des augmentations importantes au chapitre « divers » .

Concernant les charges de gestion courantes, notons le poids conséquent des services incendies du SDIS.

La subvention au CCAS n'augmente pas par rapport au BP 2010 ce qui n'est pas normal tant les besoins sont de même niveau mais avec un cout de la vie supérieure pour ne pas dire en hausse.

Les charges financières (700 000 euros) sont énormes et représentent à elles seules une petite moitié de la dette annuelle. L'autre partie de la dette (784 000 euros) se trouve imputée dans la section investissement.

Lesquels investissements sont en chute libre, pour 2 raisons majeures :

- *L'impossibilité d'emprunter*
- *Les recommandations de la CRC*

En 2011, l'essentiel des recettes, les subventions nous font nous interroger par leur volume et la non garantie de les obtenir. Et ce d'autant plus que ne sont pas appréhendés les coûts de fonctionnements ultérieurs.

A titre d'exemple, il est proposé de démarrer les travaux de réhabilitation du bâtiment Plumier sans une véritable analyse de nos possibilités compte tenu de notre situation budgétaire et sans qu'il y ait un réel chiffrage des coûts d'entretien pour les années à venir.

Enfin, notons qu'en plein débat sur le budget 2011, toujours en se servant d'une disposition scandaleuse de l'Etat, vous passez dans les décisions, c'est-à-dire sans débat, le choix d'une ligne de trésorerie d'1 million d'euros.

Quant aux orientations que l'on aurait voulu voir se réaliser, comme par exemple des acquisitions foncières pour la construction de logements sociaux, elles n'apparaissent toujours pas dans leur globalité dans les propositions 2011.

Enfin, rappelons que la fiscalité locale d'Auriol si elle n'augmente pas cette année pèse lourdement pour nombre d'Auriolais.

Taxe d'habitation : 20,95 % contre 15,56 % pour le taux moyen de la strate

Taxe foncière non bâtie : 28,85 % contre 22,69 % pour le taux moyen de la strate

Taxe foncière bâtie : 84,60 % contre 58,30 % pour le taux moyen de la strate

Notre vote sur l'imposition 2011 se fait uniquement en regard de la non augmentation de la pression fiscale.

Par contre nous voterons contre le budget primitif pour 2011».

Monsieur BARBAROUX Guy fait remarquer que le budget tel qu'il a été présenté en investissement impacte peu le fonctionnement. Il précise que l'opération Plumier regroupera des services ce qui permettra des économies d'échelle. De plus, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile participera pour la partie «Tourisme».

Monsieur ROCCHIA Raymond fait remarquer sur l'intervention de Madame MIQUELLY, qu'à l'appui de ce que la Chambre Régionale des Comptes a écrit, il y a bien une baisse des aides de l'Etat de l'ordre de - 19 %, contrairement à ce qu'a toujours affirmé celle-ci.

Madame le Maire donne lecture d'une déclaration reproduite ci-dessous.

«Mes chers collègues,

Nous venons de débattre sur le budget de la commune pour l'année 2011. Je vous remercie de vos interventions, cependant, une nouvelle fois, je constate que Madame MIQUELLY a été force de critiques et non de propositions, ce que je déplore.

Je ne vais pas revenir sur les débats, mais mettre juste en exergue les points essentiels de notre Budget Primitif.

Effectivement, ces dernières années, nous avons réalisé un programme ambitieux pour satisfaire une commune en plein développement pour le plus grand profit de ses habitants, presque 40 millions d'investissement en 9 ans avec plus de 50 % de subventions et une bonne partie du restant en emprunts.

D'ailleurs, le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes a précisé dans la page 7 de son rapport, je cite : "la commune a délibérément choisi de ne pas étaler davantage dans le temps ces investissements, dont certains ont été considérés comme particulièrement indispensables à court terme".

Toutefois, dans les années à venir, nous n'aurons plus le même niveau en volume d'investissement. Cette année, nous commencerons les travaux de restauration du bâtiment "PLUMIER", l'aménagement de la future esplanade "Jean-Baptiste FOUQUE", la restructuration de nos chemins communaux, l'extension de la vidéo protection, divers travaux dans les groupes scolaires, le parking de la Cave... Je m'arrête là, je ne vais pas revenir sur l'énumération qui vous a déjà été présentée.

Donc cette année, nous avons dimensionné nos investissements, pour limiter notre emprunt qui ne sera que de 400 000 € afin de diminuer l'endettement de la commune.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous continuerons la stabilisation de la masse salariale des différents services municipaux tout en préservant aux agents leur garantie vieillesse, de technicité, leurs avancements de grades et d'échelons. Le service au public sera rendu avec toujours autant de qualité et d'efficacité. Les charges générales continueront à être maîtrisées, 1 € dépensé sera 1 € bien utilisé. D'ailleurs, je tiens à remercier tous les services et les élus qui ont maîtrisé les dépenses de leurs services. Je sais que je peux compter sur le professionnalisme de mon personnel, le savoir-faire et le dévouement de mes élus et, ce soir, qu'il me soit permis de remercier mon Adjoint aux Finances, Guy BARBAROUX, mon DGS, Monsieur FUMO et le service des finances pour leur travail remarquable.

Cette année, compte tenu de la conjoncture actuelle où la population est confrontée à une baisse de son pouvoir d'achat, à l'augmentation du gaz, de l'électricité, du carburant, des loyers, des produits vitaux de consommation, j'ai le plaisir de vous confirmer que notre fiscalité locale n'augmentera pas, c'est-à-dire les taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Le budget 2011 comme nous l'avons conçu est un budget au service de toutes et de tous les Auriolais».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le débat d'orientations budgétaires ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Municipal du 17 février 2011,

Vu le compte administratif 2010,

Vu le projet de Budget Primitif du Budget Principal pour 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (majorité), 5 voix contre «Auriol Ensemble et Auriol à Gauche, Auriol pour Tous»,

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Primitif du Budget Principal 2011 aux montants suivants, équilibré par section et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section de Fonctionnement : 11 989 720,23 €

Section d'Investissement : 5 267 974,00 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif du Budget Principal 2011.

6°) Budget annexe de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux finances et aux budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur BARBAROUX Guy présente les résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe de l'Eau. Après contraction des dépenses et recettes, il ressort un excédent global de + 50 265,45 €.

Monsieur GOLEA Alain interroge *Monsieur ROCCHIA* sur le taux de déperdition.

Monsieur ROCCHIA Raymond lui fait remarquer que ces éléments font partie du rapport du délégataire qui sera soumis au prochain conseil municipal.

Monsieur BARBAROUX Guy fait, à son tour, remarquer que cet objectif de rationalisation a été demandé dans le cadre de la délégation de service public ce qui ne se faisait pas auparavant.

Madame le Maire cède la présidence à *Monsieur ROCCHIA Raymond* pour le vote.

Vu le Compte Administratif de l'Exercice 2010 dressé par Madame GARCIA Danièle, Maire d'Auriol,

Vu le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

a) Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 231 146.90 €

- Recettes réalisées : 229 748.54 €

- Excédent antérieur reporté : 51 663.81 €

- Excédent net de fonctionnement : 50 265.45 €

Section d'Investissement :

- Dépenses réalisées : 1 329 345.40 €

- Recettes réalisées : 521 751.00 €

- Solde d'exécution positif report : 399 884.87 €

- Déficit net d'investissement : 407 709.53 €

b) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

c) Vise les annexes au présent compte prévues par le décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des Articles 13 et 15 de la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

d) Vote le présent Compte Administratif 2010.

7°) Budget Annexe de l'Eau – Approbation du Compte de Gestion du Trésorier – Exercice 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Roquevaire, Comptable de la commune d'Auriol,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 – Budget Service de l'Eau,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
 Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne ses différentes sections,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
 Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité,

Déclare :

Que le Compte de Gestion – Budget du Service de l'Eau -, dressé pour l'exercice 2010 par le Comptable de Roquevaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

8°) Budget annexe de l'Eau - Affectation du résultat de l'exercice 2010 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
 Monsieur BARBAROUX Guy propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : déficit	Report du 001 : excédent	Résultat avec report : déficit	R.A.R. Dépenses	R.A.R. Recettes	Résultat des R.A.R. : excédent	Résultat de clôture : excédent
1 329 345,40	521 751,00	807 594,40	399 884,87	407 709,53	31 450,00	440 460,00	409 010,00	1 300,47

Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : déficit	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture excédent
231 146,90	229 748,54	1 398,36	51 663,81	50 265,45

Le Conseil Municipal,
 Oui l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 ainsi que suit :

Section de Fonctionnement recette compte 002 : 50 265,45 €.

9°) Budget Annexe de l'Eau – Budget Primitif 2011 -

Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le débat d'orientations budgétaires ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Municipal du 17 février 2011,

Vu le Compte Administratif 2010,

Vu le projet de Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau pour 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Primitif 2011 - Service de l'Eau - arrêté aux montants suivants, équilibré par section et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section d'Exploitation : 276 332,45 €

Section d'Investissement : 1 232 245,00 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif - *Service de l'Eau* - 2011.

10°) Service Extérieur des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Administratif 2010 -

Rapporteur : Monsieur Robert MIECHAMP, conseiller municipal délégué au cimetière et au service extérieur des pompes funèbres.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur ROCCHIA Raymond.

Vu le Compte Administratif de l'Exercice 2010 dressé par Madame GARCIA Danièle, Maire d'Auriol,

Vu le Budget Primitif de l'exercice considéré, la décision modificative n° 1,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 14 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

a) de prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 121 299.91 €

Recettes réalisées : 131 376.46 €

Résultat de l'exercice : 10 076.55 €

Excédent antérieur reporté : 59 924.99 €

Excédent net de fonctionnement : 70 001.54 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées : 879.17 €

Recettes réalisées : 1 108.79 €

Résultat de l'exercice : 229.62 €

Excédent antérieur reporté : 997.90 €

Excédent net d'investissement : 1 227.52 €

b) de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

c) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

d) de viser les annexes au présent compte prévues par le décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des Articles 13 et 15 de la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

e) de voter le présent Compte Administratif 2010.

**11°) Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Annexe des Pompes Funèbres-
Approbation du Compte de Gestion du Trésorier – Exercice 2010 –**

Rapporteur : Monsieur Robert MIECHAMP, conseiller municipal délégué au cimetière et au service extérieur des pompes funèbres.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, la décision modificative n° 1, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier de la Ville de Roquevaire, comptable de la commune d'Auriol,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 - Budget Service des Pompes Funèbres,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne ses différentes sections,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 14 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Déclare :

Que le Compte de Gestion - Budget Annexe des Pompes Funèbres -, dressé pour l'exercice 2010 par le Comptable de Roquevaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

**12°) Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Annexe des Pompes Funèbres -
Affectation du résultat de l'exercice 2010 -**

Rapporteur : Monsieur Robert MIECHAMP, conseiller municipal délégué au cimetière et au service extérieur des pompes funèbres.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Monsieur Robert MIECHAMP propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

SECTION	DEPENSES REALISEES H.T	RECETTES REALISEES H.T	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 EXCEDENT H.T	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE H.T	RESULTAT DE CLOTURE H.T
Fonctionnement	121 299,91 €	131 376,46 €	10 076,55 €	59 924,99 € R 002	70 001,54 €
Investissement	879,17 €	1 108,79 €	229,62 €	997,90 €	1 227,52 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 14 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,
Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter :

Au compte 001 la somme de : 1 227.52 € H.T.
Au compte 1068 la somme de : 31 648.59 € H.T.
Au compte 002 la somme de : 38 352.95 € H.T.

13°) Service Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Annexe des Pompes Funèbres – Budget Primitif 2011 –

Rapporteur : Monsieur Robert MIECHAMP, conseiller municipal délégué au cimetière et au service extérieur des pompes funèbres.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le débat d'orientations budgétaires ayant donné lieu à délibération du Conseil Municipal du 17 Février 2011,

Vu le Compte Administratif 2010,

Vu le projet de Budget Primitif pour 2011,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 14 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Budgets en date du 23 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Primitif 2011 - *Service Extérieur des Pompes Funèbres* - arrêté aux montants suivants, équilibré par section et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

- Section de Fonctionnement : **165 352,95 € H.T.**

- Section d'Investissement : **36 000,00 € H.T.**

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif - *Service Extérieur des Pompes Funèbres* - 2011.

14°) Année 2011 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur GOLEA Alain : «J'aurais souhaité que les avis émis, lors de la commission des travaux, figurent dans un document».

Monsieur ROCCHIA Raymond : «Nous sommes en train de rédiger un procès-verbal qui restituera l'ensemble des remarques».

Dans le cadre de l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, à savoir de la de finances pour 2011, relatif aux modalités d'attribution de la D.E.T.R. des communes, les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2011, d'un montant **total HT de 133 779,26 euros, soit 160 000,00 €/TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. L'aide espérée est de 25 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Les travaux concernés sont les suivants :

■ **RESTRUCTURATION DE L'ESPLANADE « L'ABBE FOUQUE » (parking situé à l'entrée du cimetière)**

Montant HT : **133 779,26 euros** (soit **160 000,00 €/TTC**).

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le dossier de réalisation du projet de travaux ci-dessus mentionné ainsi que le plan de financement concerné,
- **de demander** à la Préfecture des Bouches-du-Rhône une aide de 25 % dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), pour l'exercice 2011, pour les travaux précités.

15°) Année 2011 – Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, les travaux et acquisitions proposés ci-dessous, pour l'année 2011, d'un montant **total HT de 468 561,87 euros, soit 552 560,00 €/TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du département des Bouches-du-Rhône. L'aide espérée est de 55 % du montant hors taxes pour l'ensemble des dossiers de travaux et acquisitions, le solde étant couvert par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Ces travaux et acquisitions sont les suivants :

■ **1 – Maîtrise d'œuvre relative aux travaux neufs sur la voirie communale – programme 2011** - Montant HT : 11 705,69 €, soit 14 000,00 €/TTC

■ **2 – Acquisition de matériel informatique pour les services administratifs communaux** - Montant HT : 12 145,48 €, soit 14 526,00 €/TTC

■ **3 – Acquisition d'une faucheuse débrousaieuse pour les services techniques communaux** - Montant HT : 12 541,81 €, soit 15 000,00 €/TTC

■ **4 – Complexe sportif des Artauds : plateau sportif Claire Dauphin et stade Christophe Joly** -

Montant HT : 25 677,26 €, soit 30 710,00 €/TTC

■ **5 – Travaux d'aménagement du service des sports quartier les Artauds**

Montant HT : 30 100,33 €, soit 36 000,00 €/TTC

■ **6 – Acquisition d'un terrain quartier les Artauds**

Montant : 40 000,00 €

■ **7 – Restructuration du chemin de Pédeguien**

Montant HT : 83 612,04 €, soit 100 000,00 €/TTC

■ **8 – Construction d'un poste de livraison d'eau par la Société du Canal de Provence** -

Montant HT : 119 000,00 €, soit 142 324,00 €/TTC

■ **9 – Restructuration de l'esplanade « L'Abbé Fouque »**

Montant HT : 133 779,26 €, soit 160 000,00 €/TTC

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** les dossiers de réalisation des projets de travaux et acquisitions ci-dessus mentionnés et pour l'ensemble de ces travaux et acquisitions les plans de financement concernés,

- **de demander** au Département des Bouches-du-Rhône l'aide la plus large possible (55 %) dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2011, pour les travaux et acquisitions précités.

16°) Année 2011 – Travaux de proximité – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame le Maire précise que le montant des subventions accordées par le Conseil Général ne peut être supérieur à 80 % du montant H.T des travaux effectués.

Monsieur GOLEA Alain : «même remarque que précédemment, notamment pour les travaux de chauffage, nous avons demandé les études effectuées sur l'impact développement durable. Il précise également qu'aucune garantie n'existe en terme d'isolation pour les vieux bâtiments».

Monsieur ROCCHIA Raymond : « Nous avons convenu de vous faire parvenir l'étude ; le rapport que vous aurez entre les mains vous le démontrera.

Nous avons, régulièrement, des pannes. Il faut changer du matériel qui date de 30, voire 35 ans. Pour l'isolation de la mairie (bâtiments anciens, murs épais), les coûts d'investissement sont énormes. On fait en fonction de nos moyens».

Dans le cadre des travaux de proximité, les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2011, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du département des Bouches-du-Rhône. L'aide espérée est de 80 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Ces travaux sont les suivants :

■ **1 – Réalisation de travaux de chauffage et rafraîchissement de l'Hôtel de Ville**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

■ **2 – Travaux d'extension des chauffages de l'école maternelle Jean Rostand et de l'Hôtel de Ville**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

■ **3 – Gestion économique de l'éclairage public de la commune**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

■ **4 –Restructuration du chemin des Lagets**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

■ **5 – Réalisation de travaux de génie civil – Centre Ancien du Hameau de Moulin de Redon**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

■ **6 – Travaux d'éclairage public avenue des Lavandières – quartier Moulin de Redon**

Montant HT : 75 250,84 €, soit 90 000,00 €/TTC

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** les dossiers de réalisation des projets de travaux ci-dessus mentionnés et pour l'ensemble de ces travaux les plans de financement concernés,

- **de demander** au Département des Bouches-du-Rhône l'aide la plus large possible (80 %) dans le cadre des travaux de proximité 2011, pour les travaux précités.

17°) Année 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

L'acquisition proposée ci-dessous, pour l'année 2011, est susceptible de bénéficier d'une aide du département des Bouches-du-Rhône. L'aide espérée est de 80 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Désignation du dossier de demande d'aide :

■ **1 – Acquisition d'une cuve mobile de lutte contre les feux de forêt**

Montant HT : 4 598,66 €, soit 5 500,00 €/TTC

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le dossier ci-dessus mentionné et le plan de financement concerné,
- **de demander** au Département des Bouches-du-Rhône l'aide la plus large possible (80 %), pour l'exercice 2011, pour l'acquisition précitée.

18°) Année 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre des demandes d'aide exceptionnelle -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame MIQUELLY Véronique : «S'agit-il de la totalité du projet et de son coût ou simplement le coût 2011 ?»

Monsieur ROCCHIA Raymond : « C'est le coût de l'opération travaux ».

Madame MIQUELLY Véronique donne lecture d'une intervention ci-dessous reproduite.

«L'espace Plumier et le stationnement autour de l'espace Plumier méritent toute notre attention. Avec la requalification de Plumier, nous avons une occasion à ne pas manquer. Et nous devons nous saisir de toutes les occasions qui ramènent de la vie, du commerce et de l'activité dans le centre ville, car sinon, comme aujourd'hui, petit à petit, notre centre ville va mourir.

C'est pourquoi nous avons lancé l'idée, lors de la campagne des municipales, de réimplanter la Poste dans l'espace Plumier. Nous avons eu le plaisir de voir, il y a quelques temps, que la fédération des CIQ d'Auriol s'était également saisie de cette idée. Ce projet de réimplantation d'un service public au cœur de notre village a d'ailleurs rencontré un soutien important de la population. Nous avons mis un sondage en ligne sur ce sujet, qui a rencontré un grand succès de participation : + de 85 % de réponses étaient favorables à l'implantation de la Poste à Plumier.

Si on essaie d'avoir une vue d'ensemble, on ne peut pas se contenter d'envisager simplement la requalification et l'aménagement de l'espace Plumier. Il faut impérativement penser le stationnement. Nous avons là une possibilité réelle de proposer des solutions.

Nous apportons au conseil municipal une proposition, qui est celle de réaliser sur l'espace Plumier un parking paysagé, pourquoi pas végétalisé, qui permettrait de doubler voire de tripler le nombre de places de stationnement.

Nous ne devons jamais oublier que les commerces en centre ville font la vie.

Aujourd'hui, nos commerçants souffrent, les places de stationnement manquent cruellement pour venir faire ses courses. Je tiens aussi à dire que la Mairie aurait dû, depuis longtemps, être beaucoup plus active dans le soutien à nos commerçants, et dans la mobilisation des dispositifs destinés au soutien du commerce de proximité.

Nous renouvelons donc à cette occasion la très grande nécessité de remettre le centre ville au cœur de nos préoccupations, et d'en faire une vraie priorité, parce qu'une commune a besoin d'avoir un centre ville vivant.

Nous voterons ce soir contre cette délibération que vous proposez. Le projet final ne correspond pas aux besoins et aux attentes des Auriolais. Vous allez dépenser plus de 3,5 millions d'euros pour reconstruire dans un vieux bâtiment, dans lequel l'accueil du public sera difficile. Le projet final n'est pas beau : c'est une verrue dans le centre ville.

Les architectes du CAUE avaient proposé d'autres solutions de réaménagement en 2003, pourquoi ne pas les proposer aux Auriolais ?

Nous proposons donc ce soir de remettre ce projet à plus tard et de prendre le temps de la réflexion : Mme le Maire, soumettez ce projet aux Auriolais et demandez-leur leur avis. Le groupe Auriol Ensemble se rangera à la décision du plus grand nombre».

Madame le Maire : «Nous avons fait des propositions à la Poste qui n'était pas intéressée. La Fédération des CIQ est, elle aussi, intervenue auprès de la Poste qui n'a pas répondu. Ce n'est pas une volonté de la Poste de transférer. Nous allons transférer à Plumier des services de proximité (Police Municipale, Office du Tourisme, des locaux pour les Associations, ...)».

Madame MIQUELLY Véronique estime que le projet ne plaît pas aux Auriolais et qu'il aurait fallu détruire et reconstruire ce bâtiment.

Madame le Maire : «Avec la démolition et la reconstruction, le projet est multiplié par 3 en terme de coût».

Madame MIQUELLY Véronique suggère que l'on prenne du temps pour la réflexion.

Monsieur ROCCHIA Raymond : «Le temps, nous l'avons pris depuis 2003, avec deux études du CAUE sur l'aménagement du bâtiment».

Monsieur GOLEA Alain : «Effectivement, la réflexion était ancienne. La Poste n'a pas sa place à Plumier ; je souhaite connaître la position des CIQ. Je suis formellement contre le fait de raser le bâtiment et de faire un parking. La proposition d'aménagement a une cohérence. Nous nous abstenons car nous ne connaissons pas les coûts de fonctionnement. Nous souhaitons installer le photovoltaïque sur le toit. Il faut faire un point d'étape ».

Madame le Maire précise qu'elle reçoit tous les mois les CIQ et, qu'en l'absence de réponse de la Poste, les CIQ ont abandonné cette idée et ils sont d'accord avec notre projet.

Monsieur ROCCHIA Raymond : «En ce qui concerne le photovoltaïque, nous avons contacté la filière EDF qui a fait des propositions. Le bilan chiffré est de plus de 100 000 € et le rachat n'étant pas garanti à long terme, l'étude n'a pas révélé de rentabilité à long terme. De plus, tout le toit ne peut-être utilisé».

Monsieur BARBAROUX Guy : «Avec les coûts actuels, le photovoltaïque n'est plus du tout rentable».

Monsieur GOLEA Alain précise qu'il existe des formations sur ce sujet et que cela doit être rentable pour le long terme.

Monsieur REY Daniel précise que des places arrêts/minute ont été installées en Centre-Ville et que cela marche bien.

Les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2011, d'un montant **total HT de 2 943 740,86 euros, soit 3 520 714,07 €/TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général. L'aide espérée est de 65 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par une aide attendue du Conseil Régional de 15 % ainsi que par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Les travaux concernés sont les suivants :

■ **Réaménagement de l'Espace Plumier**

Montant HT : **2 943 740,86 euros (soit 3 520 714,07 €/TTC)**,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (majorité), 3 voix contre « Auriol Ensemble », 2 abstentions « Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »,

Décide :

- **d'approuver** le dossier de réalisation du projet de travaux ci-dessus mentionné ainsi que le plan de financement concerné,
- **de demander** au Conseil Général des Bouches-du-Rhône une aide de 65 % dans le cadre des demandes d'aide exceptionnelle, pour l'exercice 2011, pour les travaux précités.

19°) Année 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2011, d'un montant **total HT de 2 943 740,86 euros, soit 3 520 714,07 €/TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'aide espérée est de 15 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par une aide attendue du Conseil Général de 65 % ainsi que par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Les travaux concernés sont les suivants :

■ **Réaménagement de l'Espace Plumier**

Montant HT : **2 943 740,86 euros (soit 3 520 714,07 €/TTC)**,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (majorité), 3 voix contre « Auriol Ensemble », 2 abstentions « Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »,

Décide :

- **d'approuver** le dossier de réalisation du projet de travaux ci-dessus mentionnés ainsi que le plan de financement concerné,
- **demander** au **Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)** une aide de 15 %), pour l'exercice 2011, pour les travaux précités.

20°) Année 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

L'acquisition d'un terrain au quartier des Artauds d'un montant de 40 000,00 euros, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'aide espérée est de 20 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par une aide attendue du Conseil Général de 55 % ainsi que par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

L'achat concerné est le suivant :

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur ALLOUCHE Albert : «Comment avez-vous estimé le prix ?»

Madame le Maire : «10 €/m² en zone inondable, 30 €/m² zone agricole non inondable et le bâtiment. En deçà de 75 000 €, l'intervention des domaines n'est pas nécessaire. Nous avons tout de même fait estimer par les domaines et nous serons dans ces prix».

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le dossier d'acquisition du projet ci-dessus mentionné ainsi que le plan de financement concerné,

- **de demander** au **Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)** une aide de 20 % pour l'exercice 2011, pour l'acquisition précitée.

21°) Service de l'Eau - Année 2011 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2011, d'un montant **total HT de 119 000,00 euros, soit 142 324, €/TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau.

L'aide espérée est de 25 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par une aide attendue du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de 55 % ainsi que par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Les travaux concernés sont les suivants :

■ **Construction d'un poste de livraison d'eau par la Société du Canal de Provence**

Montant HT : **119 000,00 euros (soit 142 324,00 €/TTC)**,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le dossier de réalisation du projet de travaux ci-dessus mentionnés ainsi que le plan de financement concerné,

- **de demander** à l'Agence de l'Eau une aide de 25 % pour l'exercice 2011.

22°) Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) 2011 – Vidéoprotection –

Rapporteur : Madame MOTZO Marie-Antoinette, Adjointe à l'Enseignement et à la Prévention de la Délinquance –

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur GOLEA Alain précise qu'il a toujours la même position, la vidéo doit être limitée aux bâtiments.

Le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance dresse les conditions d'applications des dispositions du F.I.P.D.

Dans l'attente de la nouvelle circulaire qui en précisera les orientations majeures pour 2011, nous devons transmettre, dès à présent, les dossiers de demande de subventions concernant la vidéoprotection. Comme le souligne le courrier de la Préfecture du 22 février 2011, l'effort financier fait par l'Etat pour accompagner le développement de la vidéoprotection sur la voie publique doit se poursuivre.

Les dossiers de demande de financement doivent être adressés au représentant de l'Etat du département, garant de l'enveloppe au niveau départemental et juge de l'opportunité des demandes de subventionnement.

Dans le cadre annuel des travaux d'investissement, nous avons prévu de mettre en place des dispositifs de vidéoprotection sur différents sites pour un montant de 75 250,84 € H.T, soit 90 000 € T.T.C qui peuvent être financés pour part par ce fonds.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour (26 majorité, 3 «Auriol Ensemble»), 2 abstentions «Auriol à Gauche, Auriol pour Tous»,

Décide :

- **de solliciter** de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'obtention la plus large possible du F.I.P.D. pour ces travaux de vidéoprotection pour l'année 2011.

**23°) Protocole d'accord transactionnel à conclure avec les consorts JOURDAN–
Approbation du principe de la transaction et du projet de protocole concerné -
Autorisation donnée à Madame le Maire pour sa signature -**

Rapporteur : Madame GARCIA Danièle, Maire.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Par arrêté préfectoral du 21 août 1980, un permis de construire a été délivré à Messieurs Gérard et Gilbert JOURDAN afin d'édifier sur la parcelle CE n° 122 un bâtiment à usage de poulailler.

Par jugement du 11 avril 1985, le Tribunal Administratif de Marseille a annulé ledit permis de construire. Un hangar agricole a, toutefois, été construit sur cette propriété durant la période 1980-1982.

Par la suite, Monsieur Gérard JOURDAN a décidé d'exploiter dans ledit immeuble une activité agricole d'apiculture. L'exploitation de cette entreprise nécessitant la présence d'eau potable, Monsieur JOURDAN a formulé auprès de la commune une demande d'autorisation pour le raccordement de sa parcelle au réseau public d'eau potable.

Par décision du 4 juillet 2007, ladite demande a été rejetée sur le fondement de l'article L 111-6 du code de l'urbanisme.

Par jugement du 2 décembre 2009, le Tribunal Administratif de Marseille a rejeté le recours des consorts JOURDAN formé à l'encontre de ce refus, au motif que l'autorité territoriale était tenue, en application de l'article L 111-6 du code de l'urbanisme, de refuser ce raccordement.

Par courrier du 19 mars 2011, Monsieur JOURDAN a, à nouveau, sollicité la commune pour obtenir un tel raccordement. Par courrier du 22 mars 2011, il a été répondu à ce dernier que nous étions disposés à lui accorder ce raccordement sous certaines conditions.

Face au refus de Monsieur JOURDAN, il a été décidé, afin de mettre un terme au litige nous opposant, d'organiser une rencontre en Mairie d'Auriol le 28 mars 2011 en présence de nos conseils respectifs.

A l'issue de celle-ci, nous sommes parvenus à un accord.

Au vu du présent exposé,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver**, d'une part, le principe même d'une transaction avec les conjoints JOURDAN ayant pour objet le raccordement au réseau public d'eau potable de la miellerie de Monsieur Gérard JOURDAN et, d'autre part, le projet de protocole d'accord transactionnel préparé à cet effet,

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la transaction concernée et tout document se rapportant à cette affaire.

24°) Gestion des biens et opérations immobilières - Exercice 2010 -

Rapporteur : Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions d'immeubles effectuées est annexé au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (majorité), 5 abstentions (« Auriol Ensemble », « Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »),

Décide :

- **d'approuver** le bilan retraçant les acquisitions et cessions effectuées par la Commune au cours de l'exercice 2010.

25°) Débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal -

Rapporteur : Madame GARCIA Danièle, Maire.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

L'article 73 - 3ème alinéa de la loi n° 2002 – 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est ainsi rédigé :

«Un tableau récapitulant les actions formation des élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal»

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Prend acte :

- de la communication du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune au titre de l'année 2010,

- de la tenue du débat sur la formation des membres du Conseil Municipal.

26°) Création d'emplois communaux – Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Monsieur RETOR Antoine, Adjoint aux Ressources Humaines.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur RETOR Antoine précise que ces créations sont liées à la réussite par des agents à des examens professionnels.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines réunie le 24 mars 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

➤ **de créer** les emplois suivants :

- 1 Rédacteur Territorial à temps complet,

- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23 h 00 par semaine,

➤ **de laisser** le soin à Madame le Maire de pourvoir à ces emplois et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

27°) Mise à disposition ponctuelle de locaux et de personnel municipaux à l'association « Football Club de l'Etoile et de l'Huveaune » -

Rapporteur : Monsieur GERMAIN Jacques, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Dans le cadre du «Stage de Pâques» de football organisé par l'association «Football Club de l'Etoile et de l'Huveaune» du 18 au 23 avril 2011 et compte tenu de l'intérêt que représente cette manifestation sportive pour la collectivité publique,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'une part, **de mettre à disposition** de ladite association, à titre gracieux, les stades Emmanuel Boyer et Christophe Joly ainsi que le gymnase (pour partie) pendant toute la semaine précitée de 8 h à 18 h, le restaurant scolaire Claire Dauphin et le personnel municipal concerné pour la confection des repas du midi pour l'ensemble des jeunes stagiaires inscrits au stage susvisé et, d'autre part, **de facturer** à l'association précitée le prix du repas par stagiaire à 2,40 euros, prix acquitté par les usagers de la restauration scolaire.

28°) Mise à disposition ponctuelle d'un véhicule trafic appartenant au C.C.A.S -

Rapporteur : Madame RUL Marie-Dominique, Adjointe aux Affaires Sociales.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Dans le cadre du stage « Multisports », organisé par le Service Municipal des Sports de la commune d'Auriol, il est nécessaire de disposer d'un moyen de transport afin de se rendre sur les sites favorisant la pratique de cette activité.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale d'Auriol dispose d'un véhicule Trafic permettant le transport de 9 personnes,

Qu'ainsi, un projet de convention a été établi, fixant les conditions de mise à disposition dudit véhicule au Service Municipal des Sports, pour la période du 26 au 29 avril 2011.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune d'Auriol -Service des Sports,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention concernée.

29°) Habilitation donnée à Madame le Maire pour la signature d'un permis de construire – Villa quartier les Artauds -

Rapporteur : Monsieur GERMAIN Jacques, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative.
La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame MIQUELLY Véronique : «On s'interroge sur l'opportunité de déplacer autant les services municipaux. Cela devient difficile pour les Auriolais».

Monsieur GERMAIN Jacques précise que pour pouvoir fournir le meilleur service aux Auriolais, il est nécessaire que les services travaillent dans de bonnes conditions et au cœur des équipements.

Monsieur GOLEA Alain : «S'agissant du déplacement de la partie vie associative, la question a été posée aux associations et il a été répondu que celles-ci n'y voyaient pas d'objection. En ce qui concerne le service des sports, il y a une vraie cohérence à le positionner au sein des équipements sportifs. Mais, il faudrait favoriser les déplacements avec un mode de déplacements doux (vélo) et peut être réfléchir au photovoltaïque».

Nous envisageons de réaliser la réhabilitation du rez-de-chaussée de la villa sise quartier les Artauds parcelle cadastrée section KD n° 79 en vue de l'aménagement du service des sports et de la vie associative.

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonnancer les dépenses et de diriger les travaux communaux,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour (26 majorité, 2 « Auriol à Gauche, Auriol pour Tous »), 3 abstentions « Auriol Ensemble »,

Décide :

- **d'habiliter** Madame le Maire à signer un permis de construire pour l'aménagement du rez-de-chaussée d'une villa quartier des Artauds.

30°) Autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature d'un acte visant l'acquisition d'une partie de la propriété de «l'ancienne papeterie Négrel» à Moulin-de-Redon -

Rapporteur : Madame GARCIA Danièle, Maire.
La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur GOLEA Alain adresse ses félicitations pour la décision de réaliser 39 logements sociaux mais il fait remarquer qu'il manque des logements aux quotas.

Madame le Maire : « Nous continuons avec d'autres projets ».

Dans le cadre de la réalisation de 39 logements sociaux sur le hameau de Moulin-de-Redon, la Société d'Aménagement d'Economie Mixte du Pays d'Aubagne (SAEMPA), propriétaire de «l'ancienne papeterie Négrel» sise avenue de la Papeterie sur les parcelles cadastrées section KV aux numéros 63, 105, 107, 108, 109, 110, 111 et 112, souhaite céder à la commune d'Auriol une parcelle de 69 m² (document d'arpentage en cours de réalisation), consistant en un morceau de terre accueillant la cheminée principale de la «papeterie Négrel» et la parcelle cadastrée section KV n° 112, d'une contenance cadastrale de 1 907 m², consistant en une parcelle de terre constituant un ancien vallat servant aujourd'hui à la canalisation des eaux pluviales.

Ces deux parcelles seront cédées à la commune, à titre gracieux, afin d'assurer, dans le cadre d'une gestion saine des dépenses publiques, la sauvegarde de la cheminée, élément du patrimoine «industriel» de la commune, et une gestion naturelle des eaux pluviales de ruissellement par la reprise du vallat.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- **d'habiliter** Madame le Maire à signer l'acte par lequel la cession des parcelles sus-décrites sera opérée et tout document se rapportant à cette affaire.

31°) Prise en compte d'une dénomination du chemin de la Reiraille –

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ Alain, Conseiller Municipal délégué à la voirie.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur GOLEA Alain fait un rappel concernant les dénominations sur la proposition de dénommer une rue ou un lieu public «*Jean Ferrat*».

Madame le Maire : «Je pense que, cette année, nous pourrons le faire».

Vu la nécessité de dénommer une voie afin de l'identifier postalement,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,

Prend acte :

- de la dénomination de ce chemin ainsi que suit :
 - CHEMIN DE LA REIRAILLE
- comme précisé sur le plan cadastral.

32°) Publication de la liste des marchés publics conclus pendant l'année 2010 -

Rapporteur : Monsieur Raymond ROCCHIA, Premier Adjoint.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Pas de questions des conseillers municipaux.

Afin de garantir la transparence de l'attribution des marchés, l'article 133 du code des Marchés Publics requiert la publication par les personnes publiques de la liste des marchés conclus au cours de l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des Marchés Publics et modifié par un arrêté du 10 mars 2009 indique les informations de base qui doivent figurer sur la liste des marchés.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Les marchés sont regroupés par tranche, en fonction de leur prix.

Pour 2010, la publication doit être faite au-delà du seuil de 20 000 euros HT.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Prend acte de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2010 et de la décision de Madame le Maire de publier ladite liste dans un journal d'annonces légales.

* * *

Il est rendu compte de l'exercice de délégation du Maire découlant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1) en matière générale : décisions du n° 06-2011 au n° 25-2011.

2) en matière de droit de préemption urbain et périmètres sensibles.

* * *

Madame le Maire remercie l'Assemblée Municipale et lève la séance à vingt deux heures quinze minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le vingt cinq mai deux mille onze.

**Vu l'absence de Madame le Maire,
Le Premier Adjoint,
Raymond ROCCHIA**